Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales

publications scientifiques

Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 40 (1907)

Heft: 1

Rubrik: Faits divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FAITS DIVERS

Prix des sciences théologiques.

La Compagnie des Pasteurs de Genève ouvre un concours sur une question spéciale dont le texte est arrêté tous les trois ans dans la séance de juin.

Un prix unique de 1200 francs sera décerné, s'il y a lieu, au plus tard dans le mois de janvier qui suit l'année où le mémoire a été remis.

Sont admis à concourir tous les ecclésiastiques et les gradués en théologie ayant étudié deux ans au moins à l'Université de Genève, en qualité d'étudiants immatriculés dans la Faculté de théologie.

Par exception, la Compagnie a décidé que pour 1908 tous les ecclésiastiques ou gradués en théologie protestants seraient admis à concourir.

Le sujet proposé pour 1908 est : l'Œuvre internationale de Calvin.

Les mémoires écrits en langue française et munis d'une épigraphe qui sera répétée sur une enveloppe cachetée contenant le nom du concurrent, devront être envoyés au modérateur de la Compagnie (Taconnerie N° 1) avant le 31 décembre 1908.

L'examen des mémoires sera confié à un jury spécial désigné par la Compagnie.

La Compagnie statue sur le rapport de ce jury.